

# Le Geneviévois



...un village, une rivière, un parc!

Volume 17 no 9

Septembre 2022



Bienvenue automne!

Production : Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
Information : Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : [sylviebaril@stegenevieve.ca](mailto:sylviebaril@stegenevieve.ca)

Prochaine parution : 24 octobre  
DATE DE TOMBÉE : 19 OCTOBRE



### Message de la direction générale



Christian Gendron  
Maire



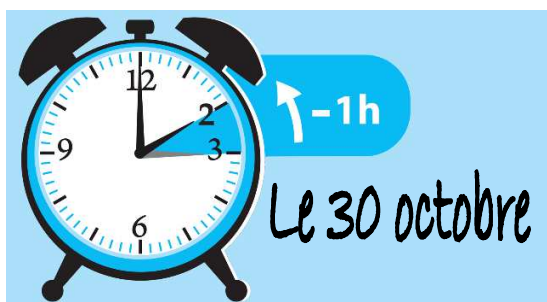
François Hénault  
Directeur général

*Encore une fois nous avons eu un été mouvementé en infrastructure. La température n'a souvent pas joué en notre faveur et quand elle était clémente nos sous-traitants étaient aux prises avec des enjeux de main d'œuvre comme dans bien des domaines. Que cela ne tienne, notre agora sera prête à recevoir des spectacles en 2023, la fresque en cours de réalisation montre déjà l'histoire de la municipalité et le nouvel aménagement de la cote permettra l'accès à plus de voitures.*

*Si vous suivez les délibérations du conseil disponible sur notre site web, vous savez que nous travaillons déjà nos projets 2023 à savoir réfection de 4 ponceaux d'envergure, remplacement de 1.8km de conduite d'aqueduc rang Sud ainsi que le fameux projet de stabilisation des berges de la rivière Batiscan en face de la rue des Brumes. Chacun de ces projets est réalisable en raison d'aide gouvernementale importante (entre 66 et 96%). C'est ce qui permet de réaliser autant de projets tout en limitant au minimum la contribution des citoyens.*

*Nous sommes toujours à la recherche de la perle rare détenant de l'expérience en comptabilité pour occuper le poste de Directeur adjoint-comptable. Du côté des travaux publics, nous annoncerons dans les prochains jours la nomination au poste de Directeur des travaux publics.*

*Notre coordonnatrice en loisirs quittera sous peu pour un congé de maternité. Nous ne voulons pas que les efforts faits au cours des dernières années en loisirs et culture tombent dans l'oubli. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion pour vous demander un effort de mobilisation afin de rejoindre le comité de loisirs et culture qui peine à démarrer.*



### BUREAU MUNICIPAL

#### Horaire

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous seulement

Fermé entre 12 h 00 et 13 h 00

#### Coordonnées

30, rue St-Charles

Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Téléphone : 418-362-2078

Web : [www.stegenevieve.ca](http://www.stegenevieve.ca)

Facebook: municipalité de Sainte-Geneviève de Batiscan

#### Membres du Conseil

Christian Gendron, maire : 418-362-3143

Marie-Claude Samuel : 418-362-2223

Daniel Bérubé : 514-966-7859

Yanick Godon : 819-371-4593

Benoit Magny : 819-244-7462

Hugo Massicotte : 819-701-7920

Roger Marceau : 418-362-0286

#### Maire suppléant

Hugo Massicotte : septembre  
octobre

#### Services municipaux

Bureau municipal : 418-362-2078

Bibliothèque : 819-840-0476

Chef pompier : 418-362-2863

819-691-5560

Adjoint-chef pompier : 418-362-1321

Urbanisme : 418-362-2078

Poste 2257



Léanne Bellemare 819-690-6293

Lou Berthiaume 819-690-6293

Gabryel Bertrand 819-269-2912

Maïka Dubois 819-979-4633

Mathyce Gauthier 819-362-2687

Nathanaël Le Marois 418-362-3259



**Séance ordinaire du 6 septembre**

- Approbation des comptes du mois de septembre au montant de 144 336.32\$.
- Adoption du premier projet de règlement no 463 amendant le règlement de zonage afin de modifier la hauteur et la grandeur permises pour les bâtiments accessoires.
- Adoption du deuxième projet de règlement no 462 amendant le règlement de zonage afin de modifier la grille de spécification des usages pour la zone 115-P.
- Attribution du contrat à Cimentier Laviolette au coût de 8 810\$ plus taxes pour la réparation du trottoir de la rue de l'Église-coin St-Joseph.
- Attribution du contrat à A. Massicotte pour l'installation de fosses septiques au coût de 85 664.35 plus taxes (payable par item réalisé).
- Adoption d'une politique d'appréciation du rendement et incitatif 2022.
- Dédommagement au maire de 150.00\$ quand il agit à titre de célébrant.
- Autoriser le DG à aller en appel d'offres pour le déneigement 2022-2023.
- Mandat au maire pour signer le protocole PRIMEAU 2023144.
- Attribution du contrat à A. Massicotte pour le nettoyage de fossés au coût de 150\$/heure.
- Adhésion au programme d'aide psychologique Homewood offerte par la FQM.
- Autoriser le maire et le DG à signer l'entente avec la Croix-Rouge.
- Attribution du contrat pour le scellement de fissures à Scellement JF inc. au coût de 16 200\$ plus taxes.
- Dérogation mineure pour le 285 rue Bord-de-l'Eau afin de permettre un bâtiment accessoire à 4.91 mètres de hauteur.

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL  
ET DU GARAGE MUNICIPAL**  
*Lundi le 10 octobre*



**OPÉRATION INTERNET  
HAUTE VITESSE**



Aux dernières nouvelles, toute la municipalité peut être branchée sur Internet haute vitesse par Starlink pour l'instant (**pour Internet seulement**). Dès la fin octobre, Cogeco nous a avisé qu'ils vont brancher 293 résidences dans la municipalité pour finaliser à la fin de décembre 2022. Une carte interactive est mise en ligne sur internet, cet outil vous permet de savoir quelle entreprise offre le service dans votre secteur. Voici le lien <https://www.quebec.ca/.../internet-haute-vitesse-etat-situation>. Quand les câblodistributeurs passeront chez-vous, vous aurez le choix de prendre le câblodistributeur accessible à votre propriété.

**PROCHAINE RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi le 3 octobre à 19 h 00**



# LECTURE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU NOUVEAU MODE DE TRANSMISSION

À compter de cette année, il sera de votre responsabilité de nous faire parvenir votre lecture de compteur d'eau à partir du **15 septembre et au plus tard le 31 octobre de chaque année.**

Si nous n'avons pas reçu votre lecture avant la date limite, vous êtes passible d'amende. (Réf. Site internet règlement no 455 sur les compteurs d'eau)

Prendre note qu'il vous est possible de nous faire parvenir votre lecture de compteur de plusieurs façons soit :

- Directement via notre site internet au [www.stegenevieve.ca](http://www.stegenevieve.ca) (onglet : Services aux citoyens – compteur d'eau)
- Par courriel à : [municipalite@stegenevieve.ca](mailto:municipalite@stegenevieve.ca)
- Par la poste Municipalité de Ste-Genevieve-de-Batiscan  
30, rue St-Charles  
Ste-Genevieve-de-Batiscan  
G0X 2R0

P.S. Pour ce qui est du numéro du compteur, vous inscrivez n'importe quel chiffre (aucune importance).

La municipalité se réserve le droit de faire des vérifications aléatoires des autos-déclarations reçues.

Si vous avez un problème lors de la lecture annuelle, vous n'avez qu'à nous contacter.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration!

Vous pouvez désormais remplir votre lecture de compteur directement en ligne au [www.stegenevieve.ca](http://www.stegenevieve.ca) sous l'onglet formulaires. Sinon, veuillez remplir ce coupon en indiquant les chiffres sur le compteur installé dans votre résidence.

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse de l'immeuble : \_\_\_\_\_

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Signature \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_





## AVIS PUBLIC

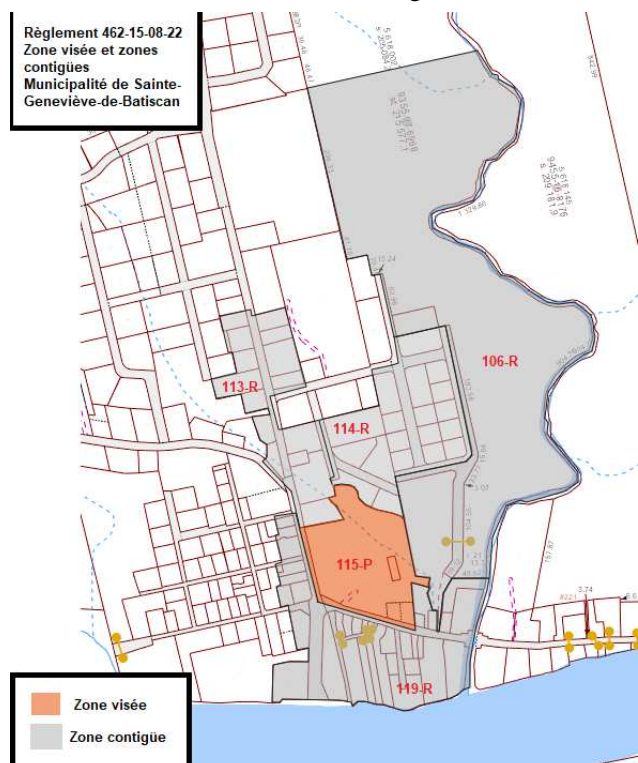
AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement #462-15-08-22 modifiant le règlement de zonage 310-19-01-09 afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 115-P de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2022, le conseil de la municipalité a adopté, le 6 septembre 2022, le second projet de règlement #462-15-08-22 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. La disposition pouvant faire l'objet d'une demande est l'article 2 du Second projet de règlement qui se lit comme suit :  
*« Le règlement numéro 310-19-01-09 intitulé « Règlement de zonage » est modifié à la grille de spécifications des usages 115-P  
Par l'ajout du groupe résidentiel « habitation communautaire »  
La grille de spécification est modifiée en conséquence et incluse dans le présent règlement »*
4. Pour être valide, une demande doit :
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
  - être reçue au bureau de la municipalité, au 30 rue Saint-Charles, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au plus tard le 26 septembre 2022.
  - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21
5. Ce second projet de règlement concernera la zone visée, soit la zone 115-P et les zones contiguës, soit les zones 106-R, 113-R, 114-R et 119-R
6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.
7. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
8. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 15 septembre 2022.

François Hénault, directeur général





## AVIS PUBLIC

### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #463-06-09-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 310-19-01-09 AFIN DE MODIFIER LA GRANDEUR PERMISE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le six septembre deux mil vingt-deux, le projet de règlement no 463-06-09-22 amendant le règlement de zonage no 310-19-01-09 a été adopté.

Le règlement amendant le règlement de zonage a pour objet de modifier la grandeur permise des bâtiments accessoires sur le territoire de la municipalité

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 5 octobre 2022 à 18 h 30, au bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, au 30 rue Saint-Charles. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue Saint-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 15 septembre 2022

François Hénault, directeur général



### CARTOUCHES D'IMPRIMANTES VIDES

Vous pouvez venir porter vos cartouches directement au bureau municipal.

En plus de poser un geste concret à l'environnement, ceci permet de financer une vingtaine de chiens annuellement à la fondation MIRA.



**mira**

**A. MASSICOTTE INC.**

**FONDATION - EXCAVATION**

SOULÈVEMENT  
DE MAISON

RBQ: 8104-9421-55



TERRE • SABLE • GRAVIER  
DRAIN FRANÇAIS • FOSSE SEPTIQUE

201, Rivière-à-Veillet  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
Qc G0X 2R0

Téléphone:

**418.362.3161**

# À LOUER

**MAISON DE VILLE  
CONTEMPORAINE**

- AIR CLIMATISÉ
- GARAGE EN FACADE 12'X22'
- GRANDE TERRASSE INTIME 10'X21'
- DOSSERET EN CÉRAMIQUE CUISINE ET SALLE DE BAIN
- DOUCHE CÉRAMIQUE VITRÉE

Information  
**819-386-2356**



## ENTREPÔTS Sainte-Geneviève



**RÉSERVEZ VOTRE ESPACE!**

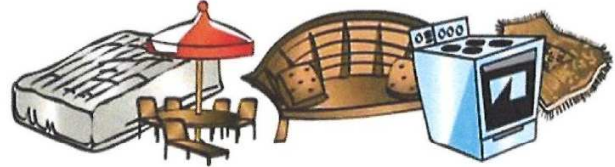
- Sécuritaire
- Près des services
- Spacieux
- Intérieur/extérieur

50, chemin Rivière-à-Veillet, Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
info@entrepots-sg.com • 819 244-0126 | 819 383-4239 • www.entrepots-sg.com



**C'EST NOUVEAU!**

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS



À COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE, LES CITOYENS PEUVENT REMPLIR UN FORMULAIRE EN LIGNE AFIN DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU POUR PROCÉDER À LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS. **LES COLLECTES SE FERONT LE 2<sup>e</sup> VENDREDI DE CHAQUE MOIS.** LE FORMULAIRE DEVRA ÊTRE ACHÉMINÉ AU **MINIMUM 48 HEURES** AVANT LA JOURNÉE DE LA COLLECTE.

Nous vous rappelons que la collecte des encombrants prévue en octobre au calendrier de collecte des déchets demeure en vigueur.



### Cueillette des déchets volumineux (Monstres)

La semaine du 2 octobre **ou** la  
semaine du 9 octobre (vérifier  
avec le calendrier à l'endos du

Les réfrigérateurs, les **matériaux de construction**, les pneus, produits électroniques, pièces de véhicules, bains, douches et les déchets domestiques dangereux **ne sont pas ramassés**. Ceux-ci doivent être apportés à l'écocentre.

### ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de l'année suivante, vous pouvez installer un abri d'auto temporaire aux conditions suivantes :

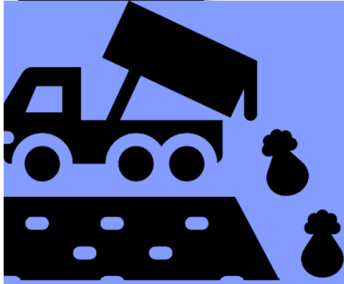
- ✓ Il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;
- ✓ Le revêtement de l'abri doit être fait en toile ou un autre matériel spécifiquement manufacturé à cette fin;

L'implantation de l'abri doit respecter les distances minimales suivantes :

- ✓ 1 mètre de la bordure intérieure du trottoir ou de la chaîne de rue;
- ✓ 2 mètres de la ligne avant du terrain lorsqu'il n'y a pas de trottoir ni de chaîne de rue;
- ✓ 1 mètre des lignes latérales du terrain.

**L'abri d'auto temporaire doit être démonté en dehors de la période d'autorisation.**





## PORTES OUVERTES

Le 16 octobre

### AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN

Il faut s'inscrire pour faire la visite en remplissant le formulaire d'inscription sur le site Internet d'Énergycycle ou en téléphonant à l'hôtel de ville de Champlain au 819-295-3979

### VOUS DEVEZ CHOISIR VOTRE PLAGE HORAIRE

visite guidée 10 h à 11 h ou 12 h30 à 13 h 30  
afin de réserver votre place dans l'autobus  
(DURÉE DE LA VISITE 45 MINUTES)



15 places disponibles

## CAMP ON SE RETROUVE!

Tu as entre 12 et 17 ans et tu es résident de la MRC des Chenaux, les camps pour ados sont de retour pour toi!

**GRATUIT**

**FIN DE SEMAINE ENTRE ADOS**

**30-1-2 OCTOBRE 2022**

inscription  
avant le 23  
septembre

Ça t'intéresse?  
Écris-moi via Messenger et je te  
donnerai tout les détails!

Cyndie Montplaisir  
418-325-4696





# HALLOWEEN

## STE-GENEVIEVE-DE-BATISCAN

### AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

### J.-A.-LESIEUR

VENEZ SOUPER AVEC NOUS LE SOIR DE L'HALLOWEEN

HOT-DOG GRATUIT  
PLAISIR GARANTIE!



LUNDI 31 OCTOBRE  
ENTRE 17 H ET 18 H 30

Sainte-Geneviève-de-Batiscan



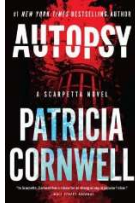
LA MUNICIPALITÉ VOUS  
ENCOURAGE À DECORER VOS  
MAISONS!!





Bibliothèque

Autopsie  
/Patricia Cornwell



Les filles qui mentent  
/Eva Bjorg Gisdottir



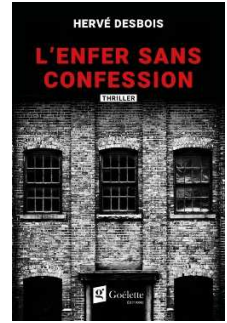
Tant que nous serons séparés  
/Tamara McKinley



Une nuit sans aube  
/Benoit D'halluin



L'enfer sans confession  
/Hervé Desbois



Club Ste-Geneviève-de-Batiscan

**RENTRÉE 2022-2023**

La rentrée est officiellement lancée. Nous vous invitons à vous joindre à nous tous les mardis et si vous désirez bénéficier d'autres activités nous pouvons ouvrir le local une autre journée.

**RENOUVELLEMENT À COMPTER DE SEPTEMBRE 2022 – NOUVEAUTÉ**

Afin de remercier les membres pour leur bonne collaboration pendant cette pandémie qui nous a tous affectés, le conseil d'administration a accepté de baisser de 5\$ la cotisation annuelle pour l'année 2022-2023. Les membres qui paieront par Internet devront payer 25\$ car le paiement se rend directement à Fadoq Mauricie, tandis que les membres qui paieront directement au club auront la réduction de 5\$ qui vous est offerte en guise de remerciement pour ces 3 années que l'on vient de passer et que vous avez accepté de renouveler votre adhésion malgré l'absence d'activités. Nous avons la possibilité de renouveler pour deux ans au coût de 40\$ actuellement en payant directement au club de Ste-Geneviève.

**ANNIVERSAIRES**

Des membres ont souligné leur anniversaire en septembre :

Micheline Pronovost, Jacques Cossette, Suzanne Lamothe Gervais, Réjean Boisclair, Maurice Gervais, Danielle Tremblay, Paul-André Lahaie, Louise Picard, Fabienne Massicotte et Jacques Rivard.



**BON ANNIVERSAIRE À TOUS NOS MEMBRES !**

**PROCHAIN DÎNER**

Surveiller le prochain Geneviévois pour plus de détails concernant le prochain dîner afin de souligner la fête de l'Halloween.

**Bienvenue aux nouveaux membres :** Charles St-Arnaud et Daniel St-Arnaud

Au plaisir de se rencontrer.

Normande Cossette, présidente  
418-362-2007





SALON *vivre*  
ET *vieillir*  
CHEZ SOI



Présenté par :

AQDR  
Des Chenaux

**24 et 25 septembre 2022**

**Salle municipale de Saint-Maurice**  
(2431 rang Saint-Jean, Saint-Maurice)



Sous la présidence d'honneur de M. Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux

**Plus de 20 exposants  
3 conférences  
3 ateliers pratiques**

**Admission gratuite**




**Tirage journalier d'une  
tablette informatique**




**Repas disponibles sur place  
par l'AFEAS de Saint-Maurice**


## Programmation


 Samedi 10H15 : Conférence « Bien vieillir chez soi et dans sa communauté »  
M. Yvon Riendeau, gérontologue social



 Samedi 11H30 : Atelier pratique « Vivre du respect chez soi par les autres »  
M. Yvon Riendeau, gérontologue social

 Samedi et dimanche 13:00 : Atelier pratique « Quand la technologie est notre alliée »  
Par Fixe Info

 Samedi 14:00 : «Conférence Maître de sa vie et de ses biens, prévention de l'exploitation financière des aînés »  
Par Desjardins

 Dimanche 11:00: Être mieux ensemble présenté en collaboration avec le CIUSSS MCQ  
M. Jean-Marie Lapointe, Conférencier, comédien et animateur



**Pour informations :**

 **819 840-3090**

**Suivez-nous sur**



**Ce salon est possible grâce à nos partenaires :**

Financé en partie par le gouvernement  
du Canada par le biais du programme  
Nouveaux Horizons pour les aînés

**Canada**

**Être mieux...  
ensemble!**  
Pour des communautés fortes et résilientes

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec  
**Québec**

**Desjardins**  
Caisse de Mékinac-Des Chenaux



**Le Presbytère**  
Espace santé et mieux-être

**NOUVEAUX SERVICES  
DANS PORTNEUF-OUEST**

**Services**

- Chiropratique
- Massothérapie/Kinésithérapie
- Massothérapie/Orthothérapie
- Professeure de Hatha Yoga et prénatal
- Accompagnante à la naissance et marraine d'allaitement
- Intervenante sportive
- Orthophoniste
- Les savons Marino



Nous joindre :  
chiropratiquestcasimir.com  
(418) 339-4070  
110 place de l'église, St-Casimir

**Ne manquez pas la porte  
ouverte le 14 octobre !**

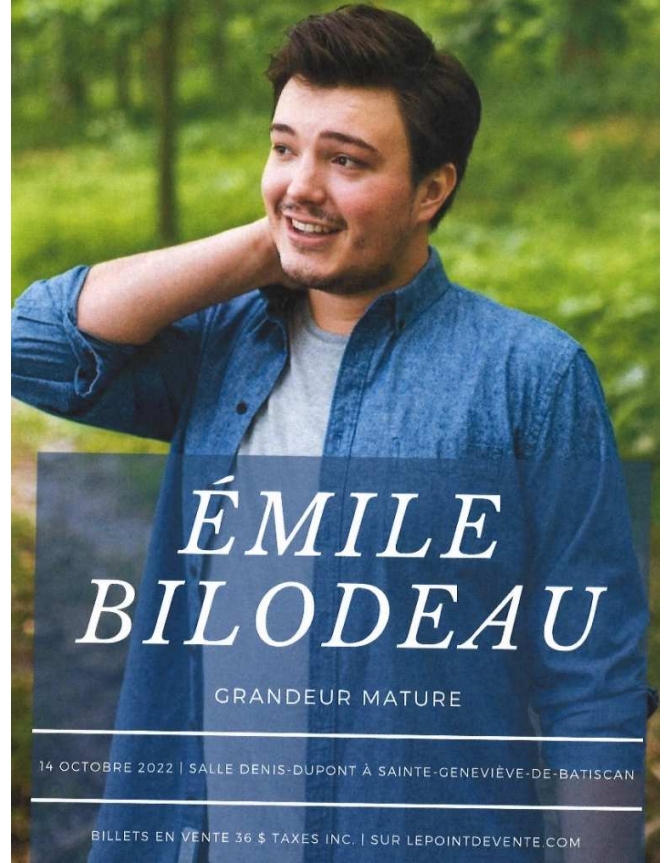
Activités gratuites

Toutes les informations seront sur la page facebook



Culture <sup>DES</sup>  
Chenaux

PRÉSENTE



**ÉMILE  
BILODEAU**

GRANDEUR MATURE

14 OCTOBRE 2022 | SALLE DENIS-DUPONT À SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

BILLETTS EN VENTE 36 \$ TAXES INC. | SUR LEPOINTDEVENTE.COM

**LA GRANDE TOURNÉE:**

**Un moment unique près de chez vous!**



Centraide

Un nouveau projet voit le jour: celui de vous rencontrer, de vous faire connaître des ressources et de vous apporter notre soutien. Cela inclut un léger dîner et un atelier **GRATUIT ET OUVERT À TOUS!**

**Comment établir son budget?**

Atelier qui vous explique tout et qui vous met en pratique pour créer votre propre budget (un cahier vous sera fourni).



Ste-Geneviève: 10 novembre  
Grandes-Piles: 21 novembre



Lieux exacts à confirmer lors de votre inscription (autre tournée au printemps)

**Pour une vitalité optimale, qu'est-ce qu'on mange?**

Cet atelier mené par une nutritionniste vous propose de constituer vos repas et collations avec les recommandations actuelles.



N-D de Montauban: 18 octobre  
Batiscan: 1 novembre

**Début: 11h30 / Fin: 14h30 Inscription obligatoire min. 72 heures avant**

**Transport disponible au besoin et à proximité du lieu de l'activité # 1 855 284-1390**

**CONSEILS DE PRÉVENTION POUR LES TRAVERSES PIÉTONNIÈRES****PIÉTON ET CONDUCTEUR  
PARTAGEONS LA ROUTE!**

**Trois-Rivières, le 31 août 2022** – avec la Rentrée scolaire et en tout temps, voici quelques conseils de prévention que nous donnons aux piétons, ainsi qu'aux autres usagers de la route, quant aux règles entourant les traverses piétonnières.

**Le saviez-vous?**

Chaque jour au Québec, des piétons sont heurtés par un véhicule, principalement en zone urbaine. C'est pourquoi le Code de la sécurité routière prévoit une réglementation afin d'assurer des déplacements sécuritaires. Dans tous vos déplacements sur la route, vous devez être concentrés et vigilants!

**Quelques consignes pour votre sécurité :****Être visible**

Vous êtes plus à risque dans l'obscurité, car vous êtes moins visibles pour les conducteurs. Portez des vêtements ayant des matières réfléchissantes, cela vous permettra d'être vu par les automobilistes.

**Sur le trottoir**

En tant que piéton, vous devriez toujours circuler sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez sur l'accotement dans le sens contraire de la circulation.

**Aux intersections**

Lorsque vous devez emprunter une intersection, assurez-vous de l'absence de danger et gardez un contact visuel avec les conducteurs pour vous assurer qu'ils vous ont vu. En tout temps, vous devez respecter les feux pour piétons. S'il y a seulement des feux de circulation, vous avez le droit de passage au feu vert ainsi que la priorité en vous engageant sur la chaussée. Au panneau d'arrêt, vous avez la priorité de passage et les automobilistes doivent immobiliser leur véhicule pour vous céder le passage.

**Vigilance aux passages pour piétons**

Ces passages sont délimités par des bandes jaunes et ils sont indiqués par un panneau. Vous avez la priorité lorsque vous vous y engagez. Les automobilistes et les cyclistes doivent s'immobiliser pour vous laisser passer. Les automobilistes doivent anticiper que vous allez traverser; un excès de 10 km/h peut faire la différence entre la vie et la mort.

**Éviter les distractions**

L'utilisation d'un cellulaire, que ce soit pour converser, texter ou utiliser Internet, ainsi que le port des écouteurs distraient autant l'automobiliste que le piéton. Il est important de se concentrer sur son environnement.

**La ligne d'arrêt pour les automobilistes**

Les automobilistes doivent immobiliser leur véhicule avant la ligne d'arrêt, située devant le passage pour piétons. Si toutefois il n'y a pas de ligne d'arrêt, vous devez laisser la voie libre en vous arrêtant avant le passage pour piétons.

Le non-respect de ces règles peut entraîner :

- Une amende de 100\$ à 200\$ et des frais judiciaires;
- Jusqu'à 3 points d'inaptitude dans votre dossier de conduite.

Poste de la MRC des Chenaux - Sûreté du Québec - 418 325-2272 - [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)





## PROGRAMMATION OCTOBRE 2022

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!



### Café-rencontre « Hommage à des êtres chers »

Nous avons tous perdu quelqu'un (ou un animal) qui nous manque et à qui on aimerait dire quelques mots. Partager ensemble comment était cette personne, ce qui vous manque d'elle ou ce qu'elle a laissé de son passage sera des plus bénéfique pour tous. Nous ferons ensemble un petit rituel qui commémorera leur absence.

**L'APPU** POUR LES PROCHES AIDANTS

En présence à 13h15

Le mardi 4 octobre à St-Luc-de-Vincennes

Le jeudi 20 octobre à Ste-Thècle local 217

En virtuel (# réunion zoom 206 588 1781)



Le lundi 17 octobre à 9h30,

le lundi 24 octobre à 13h15



### Aider sans s'épuiser « Reconnaître ses limites »

Dans cet atelier, la reconnaissance de vos limites sera au cœur des interactions et de l'apprentissage. Afin de se respecter et de prendre soin de soi, il est primordial de connaître ses limites et de les faire respecter.

Jeudi le 6 octobre à 13h15

Ste-Thècle (local 217)

Mardi 25 octobre à 13h15

St-Luc-de-Vincennes (2<sup>e</sup> étage)



### Repas-échange

Nous vous invitons à venir partager un repas ensemble au restaurant afin de sortir de la routine et passer un bon moment. Ce sera l'occasion de rencontrer d'autres personnes qui peuvent avoir des réalités semblables à la vôtre. Les frais de repas sont à la charge du participant.

**L'APPU** POUR LES PROCHES AIDANTS

Mardi 11 octobre à 11h30

Pizzeria Mont-Carmel

3331, route 157, Mont-Carmel

Jeudi le 13 octobre à 11h30

Restaurant chez Ti-Poil

392, route 153, St-Tite



### Conférence « Planification de la perte d'autonomie »

Comment prévoyez-vous vivre vos vieux jours? En avez-vous déjà discuté? Cette conférence a pour but d'amorcer les réflexions qui s'imposent et vous préparera à toute éventualité. Pour vous et vos proches, c'est une opportunité à ne pas manquer!

**L'APPU** POUR LES PROCHES AIDANTS

Jeudi 27 octobre à 9h30 (accueil 9h15)

660, rue Principale, St-Luc-de-Vincennes

Conférence, dîner et activité 20\$ (fin 14h)

→ Date limite d'inscription: le 24 octobre

Autobus partant de Ste-Thècle disponible

Possibilité de seulement assister à la conférence



Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan  
Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais) ou  
par courriel à [inscriptionsaidants@hotmail.com](mailto:inscriptionsaidants@hotmail.com)  
Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)  
St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2<sup>e</sup> étage)





MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.

100 RUE DE LA FABRIQUE, SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, G0X 2J0, TÉL. : (418) 325-2120

### Halte pouspons

*5-12 et 26 octobre, La Pérade – 9h30 à 11h30*, les places sont limitées, les appels de réservation doivent être fait le jeudi précédent la journée de halte. Pour les enfants 9-18 mois.

### Y'APP – Y'a personne de parfait

*11 octobre – St-Narcisse*

Série de 6 rencontres pour discuter de nos réalités et défis de vie familiale. Garderie simultanée sur place.

### Case-départ

*13 octobre, La Pérade – 13h00*, série de 7 rencontres offerte aux parents d'enfants 0-5 ans servant à démystifier et à poser les fondements d'un encadrement positif dans votre foyer.

### Cafés-rencontres

*17 octobre, St-Maurice, 18 octobre, St-Narcisse et 19 octobre, La Pérade – 9h30*

### CLEFS de la réussite

*17 octobre, La Pérade – 15h15 à 17h00*

Série de 5 ateliers d'aide aux devoirs et leçons pour les enfants de l'école Madeleine-de-Verchères. Vos enfants pourront, à travers différents jeux pédagogiques, apprendre de façon ludique.

### Papa en action – Grand bal d'Halloween

*28 octobre, La Pérade – 17h30 à 20h00*

Les papas sont invités à profiter d'une soirée film/pizza/disco avec leurs enfants. Concours de déguisement, jeux thématiques et une tonne de plaisir seront au rendez-vous.

### Explore avec papa

Testez nos « kits » d'expérience clé en main. Les papas nous partageants leurs photos de l'expérience avec leurs enfants se rendent éligibles au tirage mensuel.

**Consultez la page Facebook *Maison de la famille Des Chenaux* pour transmettre votre inscription et pour plus d'informations.**



### Panier de Noël



Le Centre offre la possibilité de recevoir un panier de denrées pour la période des Fêtes si tu es une famille, un couple ou une personne seule ayant un faible revenu.

Fais ta demande en complétant le formulaire disponible au [www.cabdesriverains.org](http://www.cabdesriverains.org), au Presbytère ou à nos bureaux **du 11 octobre au 11 novembre inclusivement**. Aucune demande ne sera acceptée après cette période. Une contribution minimale pourrait t'être demandée.



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 Conseil Municipal	4	5	6	7	8
9	10 CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE 	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 30 	24 31	25	26	27	28	29



Tout le territoire sauf :



Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement



Séance du conseil



Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement



Bibliothèque (**mercredi** de 18 h 30 à 20 h 00)



Récupération



Dimanche 10 h 45



Pleine Lune



On recule l'heure



Âge d'Or



Cercle des Fermières 19 h 30



Déchets volumineux